

Tirer parti de l'expertise externe lors de l'élaboration des politiques et des lois

Ces dernières années, les experts en fiscalité non gouvernementaux ont eu beaucoup moins l'occasion d'influencer les politiques et de contribuer à l'élaboration des réponses législatives aux questions et aux opportunités. En effet, presque tous les comités consultatifs de l'Agence du revenu du Canada (ARC) ont été dissous et les possibilités d'échanges entre le gouvernement et les experts en fiscalité externes (de l'industrie et des cabinets juridiques ou comptables) ont été réduites.

L'existence du comité consultatif de l'ARC permettait un échange d'idées et favorisait une meilleure compréhension des rouages du gouvernement et des entreprises, tout en facilitant la présentation et l'élaboration de solutions qui tenaient compte des besoins des deux parties. Les experts en fiscalité non gouvernementaux peuvent offrir aux décideurs et aux législateurs les renseignements nécessaires pour comprendre l'impact d'une politique ou d'une modification législative sur les entreprises et l'ensemble de l'économie.

Recommandation

Que le gouvernement fédéral, par l'entremise du ministère des Finances et de l'ARC, élargisse activement les possibilités de tirer parti de l'expérience et des conseils des experts en fiscalité non gouvernementaux des cabinets juridiques, comptables et de l'industrie en organisant des échanges, des comités consultatifs ou des examens sélectifs. Au besoin, on pourrait envisager des ententes de confidentialité pour assurer que les avis sollicités et présentés sont traités avec le niveau de sensibilité requis.